



**Considérant** que la société SAUR assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2022, l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable du Syndicat d'Eau Potable BRESSE DOMBES SAONE ;

**Considérant** que ce contrat de délégation à l'eau potable prévoit notamment les modalités de facturation de l'assainissement et l'ouverture du droit à une rémunération pour le délégataire de l'eau, qui facture l'assainissement aux usagers pour le compte de la Communauté de communes ;

**Considérant** que suite à la signature de ce nouveau contrat de délégation, les anciennes conventions avec SUEZ pour l'encaissement des redevances d'assainissement collectif et non collectif sont devenues caduques et de nouvelles conventions doivent donc être signées ;

**Considérant** ainsi que les nouvelles conventions pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif entre la Communauté de communes et la SAUR et des redevances d'assainissement non collectif entre la Communauté de communes et SAUR prévoient chacune d'appliquer un tarif de 2,5 € HT par facture ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes des conventions avec la SAUR pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif ;

**AUTORISE** le Président à les signer ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe GREFFET



Certifié exécutoire

Affiché le : 08-07-22

Transmis en Préfecture le : 08-07-22

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20220627-20220627-09DCC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022